Commission
de l'énergie
de l'Ontario

Rapport annuel

2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

Énoncés de la vision, de la mission, de l'objectif et des valeurs de la CEO 3

Notre rendement 4

- Priorités énoncées dans le Plan d'activités 2021-2024 et objectifs du tableau de bord
- Cadre de mesure du rendement axé sur les résultats
- Progrès en matière de modernisation et réalisations supplémentaires
  - Lettres de mandat
  - Critères utilisés pour mesurer l'engagement en matière de service
  - Tableau de bord de l'arbitrage
  - Réalisations supplémentaires

Rendement financier 15

Rapport sur les coûts réglementaires 16

Adjudication des frais 18

Risques et gestion des risques 19

États financiers 23

- Responsabilité de la direction
- Rapport de l'auditeur indépendant
- État de la situation financière
- État des opérations et de l'actif net
- État des flux de trésorerie
- Notes afférentes aux états financiers

Membres du conseil d'administration 39

Commissaires 40

Équipe de direction 41

Pour communiquer avec la CEO 42

ÉNONCÉS DE LA VISION, DE LA MISSION, DE L'OBJECTIF ET DES VALEURS DE LA CEO

Guidée par des énoncés clairs de sa vision, de sa mission, de son objectif et de ses valeurs, la CEO sera le moteur du changement et de la modernisation dans la poursuite de son mandat et la création de valeur publique pour les Ontariens.

VISION	MISSION	OBJECTIF
Être un organisme de réglementation de confiance et reconnu pour favoriser la croissance de l'économie ontarienne et pour améliorer la qualité de vie de la population de la province qui mérite une énergie sûre, fiable et abordable.	Offrir une valeur publique grâce à une réglementation avisée et à un processus de prise de décision indépendant qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario.	Superviser les marchés provinciaux de l'énergie, protéger les intérêts des particuliers et soutenir l'avancement collectif de la population de l'Ontario.

VALEURS

RESPONSABLE	TRANSPARENTE	MOTIVÉE	RÉFLÉCHIE
Nous sommes responsables devant le public que nous servons par l'intégrité de la gouvernance, la clarté des processus et la prise de décision indépendante.	Nous sommes transparents dans l'établissement des objectifs, la mesure des résultats et la divulgation de notre rendement vis-à-vis des intervenants et du public.	Nous sommes motivés par la volonté de faire les bonnes choses, de travailler fort et d'offrir une valeur ajoutée à la population de l'Ontario, ainsi qu'au secteur énergétique en constante évolution que nous réglementons.	Nous abordons chaque jour de manière réfléchie et nous veillons à l'intendance avisée de l'un des secteurs énergétiques les plus complexes et les plus productifs au monde.

NOTRE RENDEMENT

La CEO mesure et rend compte de son rendement de trois façons :

A. Les priorités énoncées dans le Plan d'activités 2021-2024 et les objectifs du tableau de bord de l'arbitrage – il s'agit des mesures et des objectifs approuvés par le ministre au début de l'année 2021. Le présent rapport annuel présente les résultats de la première année de ce plan et comprend les notes de l'entreprise indépendante de la CEO, BDO Canada.

B. Le cadre de mesure du rendement axé sur les résultats (CMR) – cette année, le cadre a été révisé pour s'aligner sur le plan stratégique 2021-2022 – 2025-2026 de la CEO et pour évaluer les effets cumulatifs de l'ensemble des activités politiques, opérationnelles et stratégiques que la CEO entreprend d'année en année. Les résultats de la première année sont inclus pour ces activités.

C. Les progrès par rapport à la modernisation et les réalisations supplémentaires, y compris les initiatives prévues dans les lettres de mandat du ministre datées du 1er octobre 2020 (ministre Rickford) et du 15 novembre 2021 (ministre Smith). Cette section décrit les progrès réalisés par la CEO en fonction des lettres de mandat et d'autres réalisations, notamment : les paramètres de l'engagement de la CEO en matière de service, le tableau de bord de l'arbitrage et d'autres réalisations qui n'ont pas encore été rapportées.

NOTRE RENDEMENT

A. Priorités énoncées dans le Plan d'activités 2021-2024 et objectifs du tableau de bord :

Comme l'indique la première année du plan d'activités, la CEO se concentre sur les résultats pour tous ses groupes d'intervenants et sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, et de la satisfaction des intervenants et de leur responsabilité, tout en contrôlant les coûts. Les objectifs du tableau de bord de cette année ne comprennent pas les éléments du plan stratégique (introduit après l'approbation du plan d'activités). Au moment où le Plan stratégique a été introduit, la CEO exécutait déjà les éléments de la première année du plan d'activités.

Les six domaines prioritaires suivants ont été identifiés par la CEO dans le Plan d'activités 2021-2024 :

1. Faire preuve d'ouverture et de transparence
2. Apporter clarté et transparence au processus juridictionnel
3. Se concentrer sur les résultats
4. Réviser les processus et réduire le fardeau
5. Moderniser les processus et stimuler l'innovation dans le secteur
6. Assurer la clarté des communications, de la gouvernance et des rôles, responsabilités et protocoles opérationnels

La CEO s'impose des normes de rendement élevées. Douze objectifs du tableau de bord ont reçu des notes partielles lors de l'examen de la haute direction en ce qui concerne les objectifs atteints. Dans certains cas, les travaux n'ont pas été exécutés et entièrement mis en œuvre alors que, dans d'autres cas, l'étendue des travaux réalisés n'a pas répondu aux attentes de la direction. Cela a donné lieu à des scores inférieurs à 100 % comme en fait foi le tableau de bord de l'entreprise.

CONCLUSION DE L'AUDIT DU TABLEAU DE BORD

La CEO a confié à une firme indépendante (BDO Canada) le soin de vérifier l'autoévaluation par la CEO des résultats de son tableau de bord. Dans le cadre de l'audit, BDO Canada a examiné et vérifié la documentation fournie par la CEO et a conclu que l'atteinte des objectifs du tableau de bord est représentée de manière équitable dans le tableau de bord de la CEO pour l'exercice 2021-2022.

BDO Canada a confirmé l'exactitude de la note de 92,5 % attribuée par la CEO en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du tableau de bord de l'entreprise.

NOTRE RENDEMENT

RÉALISATIONS

- Élaboration d'un plan et prise de décisions finales conformément aux paramètres établis par la commissaire en chef.
- Révision des protocoles d'émission de documents pour les délais et élaboration d'un plan pour améliorer l'efficacité, l'efficience et l'indépendance des processus décisionnels.
- La délégation des décisions sur toutes les questions relatives aux permis a satisfait à la norme de rendement de la CEO.
- Les comités de commissaires ont respecté les paramètres pour la rédaction des décisions finales.
- Le Bureau du greffier a respecté le critère de rendement relatif à la délivrance d'ordonnances de procédure n° 1.
- Conseils juridiques fournis en temps opportun tout en gérant des priorités concurrentes.
- Les employés disposent des programmes de formation, d'information et de compétences nécessaires pour réussir.
- Mise en place d'un cadre pour l'innovation dans le domaine de l'énergie, avec transparence et souplesse, afin de faciliter l'adoption rentable de l'innovation et des nouvelles technologies par le secteur.
- Amélioration de la satisfaction des intervenants d'une année sur l'autre (Ipsos).
- Adoption efficace de technologies innovantes grâce au renouvellement du cadre réglementaire.
- Utilisation des comités consultatifs des intervenants pour permettre à la CEO d'atteindre les attributs d'un organisme de réglementation du quartile supérieur.

- Gestion du budget de la CEO avec rigueur fiscale.

- Réduction de la charge réglementaire grâce à l'examen des exigences de dépôt des petits services publics.
- Réduction de la charge réglementaire en réutilisant les exigences de présentation de rapports et tenue de dossiers déposées lors d'audiences ultérieures.

- Plan de capital humain soutenu par des communications internes stables, mesurées par la satisfaction des employés à l'égard des programmes de diversité, d'équité et d'inclusion, de bien-être et de bulletins d'information.
- Utilisation complète de l'effectif de la CEO qui contribue à la gestion du budget.
- Amélioration de l'engagement global des employés.
- Mesure du rendement de la CEO au moyen d'un cadre de gestion du rendement axé sur les résultats et tenant compte des priorités du secteur.

- L'examen des connexions du code système (DSC) pour faciliter les ressources énergétiques distribuées a favorisé l'amélioration des rendements et l'adoption rentable de technologies innovantes par les entités réglementées.

- Participation de manière transparente du secteur à la planification stratégique et opérationnelle de la CEO par l'entremise du « Forward Work Programme » annuel et de la journée d'orientation.
- Cadre d'engagement des intervenants finalisé (2021) et rendu opérationnel (2021/22) afin de promouvoir l'ouverture, la transparence et la flexibilité des contributions des intervenants.
- Grâce à l'architecture d'entreprise, planification stratégique et commerciale menée pour s'assurer que la CEO relève les défis du secteur.

- Réduction de la charge réglementaire en diminuant les exigences en matière de rapports et de conservation des documents pour les distributeurs

NOTRE RENDEMENT

B. Cadre de mesure du rendement axé sur les résultats

La CEO a mis en œuvre un cadre de mesure du rendement axé sur les résultats (CMR) afin de déterminer si l'entreprise a un impact sur les résultats souhaités pour le secteur énergétique de l'Ontario.

Le CMR de la Commission de l'énergie de l'Ontario est composé des éléments suivants :

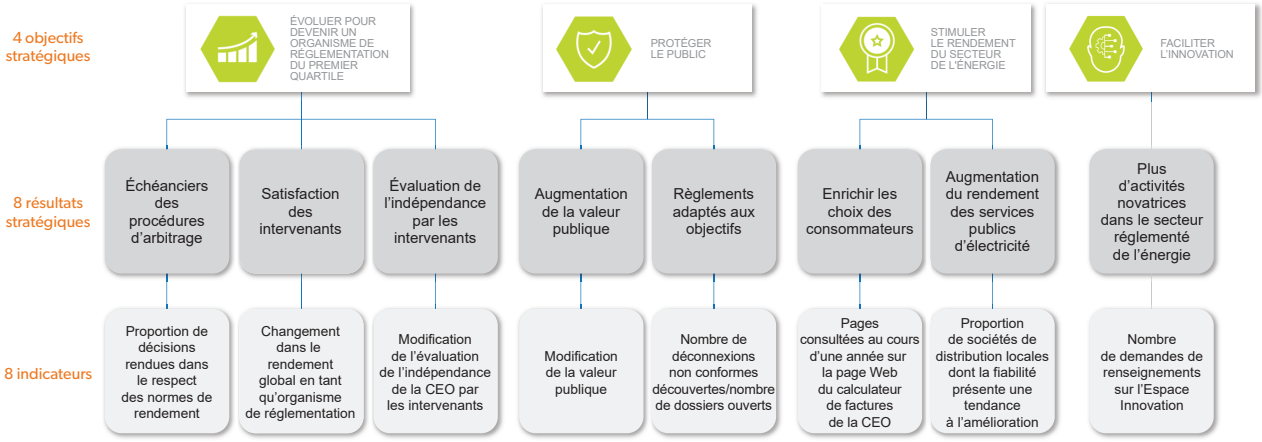

Pour ce faire, nous avons poursuivi l'élaboration et l'adaptation de notre CMR, qui a été révisé pour s'aligner sur notre plan stratégique 2021-2022 – 2025-2026 et sur les objectifs que nous poursuivons. Nous souhaitons utiliser le CMR pour évaluer les effets cumulatifs de l'ensemble des activités politiques, opérationnelles et stratégiques que la CEO entreprend d'année en année. Nos sources de données comprennent les renseignements fournis par les services publics dans le cadre des exigences en matière d'établissement de rapports et de tenue de registres, notre sondage auprès des intervenants et le suivi que nous effectuons dans le cadre de nos processus opérationnels normaux.

Il s'agit d'un processus itératif qui continuera d'évoluer au fil du temps. Les travaux sur le CMR en 2021-2022 ont été axés sur l'élaboration d'indicateurs significatifs tirant parti des données déjà disponibles et sur l'évolution de nos capacités en matière de mesure du rendement. Il s'agit de mesurer à la fois les résultats que nous contrôlons directement et ceux que nous influençons par le biais de nos actions. Pour mesurer notre contribution à la valeur publique, nous avons élaboré un critère global tenant compte de plusieurs facteurs pour nous donner une approximation de notre impact.

Ce travail a été effectué avec des experts externes en mesure du rendement et comprenait un examen détaillé des activités de mesure du rendement entreprises par des organisations jouant des rôles de réglementation similaires dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Nous avons tiré des leçons des meilleures pratiques des autres et adapté les approches à notre propre situation.

En 2021, la CEO a démontré des résultats positifs pour chacun des indicateurs mesurés.

Nous savons que nous avons encore du travail à faire. Nous continuerons d'affiner notre approche.

NOTRE RENDEMENT

Résultat du plan stratégique	Indicateur	Cible direction-nelle	Objectif de 2021/22 à 2025/26	Niveau de référence	Résultat (2021)	Tendance	Discussion
Délais des procédures juridictionnelles	Proportion de décisions rendues dans le respect des normes de rendement pour le traitement des demandes (temps de cycle total)	↑	Respecter les normes de rendement dans 85 % des décisions	85 %	99 %		La CEO continue de dépasser sa norme de rendement en ce qui concerne l'émission de décisions liées au procédures juridictionnelles.
Satisfaction des intervenants et évaluation du rendement global	Variation du rendement global en tant qu'organisme de réglementation	↑	Augmentation de 3 à 5 points de pourcentage de la satisfaction des intervenants à l'égard de la CEO en tant qu'organisme de réglementation	43 %	47 %		Le taux de satisfaction des intervenants s'est amélioré par rapport au niveau de référence. La CEO a atteint son objectif quinquennal, c'est-à-dire une augmentation de 3 à 5 points de pourcentage.
Évaluation de l'indépendance par les intervenants	Modification en ce qui concerne l'évaluation de l'indépendance de la CEO par les intervenants	↑	Augmentation de 3 à 5 points de pourcentage en ce qui concerne l'évaluation de l'indépendance de la CEO par les intervenants	38 %	39 %		L'évaluation de l'indépendance de la CEO par les intervenants s'est améliorée par rapport au niveau de référence. La CEO se rapproche de l'objectif quinquennal, soit une augmentation de 3 à 5 points de pourcentage.
Augmentation de la valeur publique	Changement de la valeur publique	↑	Sans objet	6,8	6,9		La valeur publique est une mesure globale. Cette échelle de 10 points est composée de quatre éléments : rendement en matière de coûts, confiance, qualité du service et fiabilité. Ce résultat indique que, selon cet indice, la valeur que la CEO fournit au public a augmenté par rapport au niveau de référence de 2020.
Des règlements adaptés aux besoins	Nombre de débranchements non conformes découverts par rapport au nombre de dossiers ouverts	↓	Le nombre de débranchements non conformes représente moins de 50 % des dossiers ouverts	53 %	41 %		Ce résultat indique que les entités réglementées par la CEO améliorent la conformité liée aux déconnexions et que l'accent mis par la CEO sur les examens de conformité permet d'améliorer la conformité de l'industrie.
Augmenter le rendement des services publics	Proportion de compagnies d'électricité dont la tendance est à l'amélioration de la fiabilité selon le tableau de bord	↑	Proportion de compagnies d'électricité dont la tendance est à l'amélioration de la fiabilité selon le tableau de bord (SAIDI & SAIFI)	SAIFI : 46 % SAIDI : 44 %	SAIFI : 53 % SAIDI : 46 %		Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure directe de l'activité de la CEO, la proportion d'entreprises de services publics dont le tableau de bord a tendance à s'améliorer a augmenté par rapport au niveau de référence de 2020. Cela indique que les services publics réduisent la fréquence et la durée des pannes.
Accroître le choix pour les consommateurs	Pages consultées annuellement sur le site Web de l'outil de calcul des factures de la CEO	→	Pas de diminution du nombre de consultations par rapport au niveau de référence	83 715 consul-tations	205 422 consul-tations		L'utilisation de l'outil de calcul des factures de la CEO reste élevée par rapport au niveau de référence, ce qui indique que les consommateurs utilisent cet outil pour évaluer leurs choix énergétiques.
Plus d'activités innovantes dans le secteur réglementé de l'énergie	Nombre de demandes de renseignements sur l'Espace Innovation	→	Au moins 20 par année	20	21		Les demandes de renseignements sur l'Espace Innovation CEO ont dépassé l'objectif fixé, ce qui indique que le secteur réglementé de l'énergie continue d'être intéressé par la poursuite d'activités novatrices et que la CEO favorise ces activités.

NOTRE RENDEMENT

C. Progrès en matière de modernisation et réalisations supplémentaires, y compris les initiatives prévues dans les lettres de mandat du ministre datées du 1er octobre 2020 (ministre Rickford) et du 15 novembre 2021 (ministre Smith).

LETTRES DE MANDAT

Le plan stratégique et le plan d'activités de la CEO s'appuient et s'alignent sur une variété d'intrants importants, y compris les lettres de mandat de ministres. Par conséquent, nous évaluons également le rendement annuel de la CEO en fonction des priorités et des attentes décrites dans ces lettres. Deux lettres de mandat ont orienté les activités de la CEO au cours de l'exercice 2021-2022.

Ainsi, la lettre de mandat du ministre Rickford (Énergie, Développement du Nord et Mines), datée du 1er octobre 2021, reflète un ambitieux programme pluriannuel pour moderniser la CEO. Le 15 novembre 2021, la CEO a reçu une nouvelle lettre de mandat du ministre de l'Énergie, Todd Smith, réaffirmant la nécessité pour la CEO de poursuivre les progrès déjà réalisés en ce qui concerne la mesure rigoureuse du rendement, l'engagement transparent auprès des intervenants et la réduction des formalités administratives. Toutes les priorités ont été intégrées aux objectifs stratégiques du plan stratégique 2021-2022 – 2025-2026 de la CEO: évoluer de façon à devenir un organisme de réglementation du premier quartile, stimuler le rendement du secteur de l'énergie, protéger le public et faciliter l'innovation, et toutes ces priorités sont restées pertinentes alors que la CEO a poursuivi son chemin vers la modernisation au cours du dernier exercice.

La CEO a continué de prioriser son travail visant à faciliter et à permettre l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies, notamment en soutenant la mise en œuvre de l'initiative du bouton vert de l'Ontario par les services publics. Les travaux qui soutiennent l'adoption d'alternatives non filaires et non-pipelinières aux formes traditionnelles d'investissement en capital, le cas échéant, seront essentiels pour maintenir un environnement réglementaire efficace dans le cadre des objectifs de carboneutralité et de transition énergétique. Par conséquent, la CEO a continué de se concentrer sur son Cadre pour l'innovation énergétique : ressources décentralisées et mesures incitatives concernant les services publics d'électricité afin de rester coordonnée et de collaborer avec les intervenants en matière d'intégration, et a travaillé en étroite collaboration avec la SIERE (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité) pour mettre les projets pilotes de son Cadre sur le marché.

Afin d'appuyer l'adoption accrue des véhicules électriques (VE), la CEO a pris des mesures à l'appui de l'adoption accrue des véhicules électriques (VE) pour faciliter leur intégration efficace dans le réseau électrique provincial. Cela comprenait la conception d'une grille tarifaire selon l'heure de la consommation améliorée facultative et la participation au Conseil de l'électrification des transports du gouvernement de l'Ontario.

Au cours du dernier exercice, la CEO a également commencé à étudier les plans de tarification dynamique pour les clients non résidentiels, en collaborant avec la SIERE pour élaborer un plan visant à concevoir et à mettre en œuvre un projet pilote de tarification dynamique afin d'évaluer les avantages pour les clients de classe B. Et, pour évaluer les solutions de rechange à l'infrastructure pipelinière du côté de la demande et du côté de l'offre pour répondre aux besoins du réseau de gaz naturel, la CEO a établi un cadre de planification intégrée des ressources (PIR) de première génération.

NOTRE RENDEMENT

La modernisation et la rationalisation des processus revêtent une importance capitale pour un organisme de réglementation efficace. Au cours du dernier exercice, la CEO a réalisé diverses initiatives pour améliorer l'efficience et l'efficacité des procédures, dont un examen du processus de demande de tarifs pour les petits distributeurs, publiant des exigences de dépôt révisées en décembre 2021. Un examen similaire pour les grands distributeurs est en cours. Les Règles de pratique et de procédure ont été modifiées afin de clarifier les circonstances dans lesquelles les motions de révision peuvent être présentées, ainsi que les règles applicables en pareils cas. La CEO a complété et publié un examen juridictionnel des processus d'intervention, et a publié par la suite un Cadre d'examen des processus d'intervention et d'attribution des coûts. Ce travail important se poursuit et la CEO attend avec impatience de recevoir les commentaires des intervenants alors que nous cherchons à apporter des améliorations pour l'avenir.

Dans le cadre de ses efforts de modernisation, la CEO s'est également concentrée sur la gestion des dépenses, le respect du budget, ainsi que l'intégration de pratiques innovantes et/ou l'amélioration de la viabilité des programmes. En tant qu'organisation, elle est restée transparente et responsable grâce à la mise en œuvre et à l'utilisation continues de mécanismes tels que le cadre de mobilisation des intervenants, le tableau de bord de l'arbitrage et le rapport annuel de conformité. En outre, la gestion des risques est restée une priorité essentielle, comme l'indique la section La référence n'a pas été insérée du présent rapport. La collecte de données et la numérisation ont été des facteurs clés pour les objectifs stratégiques et opérationnels. Et, ce qui est peut-être le plus important, la CEO a beaucoup investi dans son personnel au cours d'une période sans précédent dans notre histoire collective. Ainsi, elle a mis plus d'accent sur la formation, la promotion d'un milieu de travail équitable, inclusif et diversifié, et l'adoption d'un modèle de travail hybride lorsqu'il était sécuritaire de le faire.

À l'appui des priorités et des attentes de son mandat, la CEO s'est efforcée d'offrir de la valeur aux consommateurs d'énergie de l'Ontario et, par le biais de ses thèmes stratégiques, elle a réaffirmé son engagement à l'égard d'une solide mesure du rendement, d'un engagement transparent auprès des intervenants et de l'efficacité.

Pour plus de détails sur nos progrès trimestriels concernant les lettres de mandat des ministres, consultez la page web oeb.ca/modernisation.

NOTRE RENDEMENT

CRITÈRES UTILISÉS POUR MESURER L'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SERVICE

La CEO a établi un ensemble de critères en matière de service qui régissent notre engagement envers les consommateurs et nos entités réglementées. Nous surveillons notre rendement par rapport à ces critères annuellement, tout au long de l'exercice financier, et nous en rendons compte chaque année. Nous examinerons également nos critères existants afin de déterminer s'ils sont toujours pertinents et s'ils correspondent aux attentes des intervenants à l'endroit d'un organisme de réglementation réactif.

Au cours de l'exercice 2021-2022, tous les critères ont été respectés :

ACTIVITÉ DE LA CEO	OBJECTIF	RÉSULTATS OBTENUS
Appels des consommateurs	Répondre aux **appels entrants** dans les 20 secondes 90 % du temps	96,4 %
Clavardage	Répondre aux messages reçus par le biais du **clavardage** dans un délai de 90 secondes dans 90 % des cas	95,3 %
Messages vocaux des consommateurs	Donner suite aux **messages vocaux** reçus avant 12 h 30 le jour même dans 80 % des cas	94,3 %
Messages vocaux des consommateurs	Donner suite aux **messages vocaux** reçus après 12 h 30 au plus tard le jour ouvrable suivant dans 80 % des cas	96,6 %
Satisfaction des consommateurs	Obtenir un score global de 80 % dans le cadre du **sondage mené auprès des consommateurs** après l'appel	93,3 %
Satisfaction des consommateurs	Obtenir un score global de 80 % dans le cadre du **sondage mené auprès des consommateurs** après le clavardage	90,3 %
Lettres de plainte des consommateurs	Envoyer une **lettre de suivi** aux consommateurs dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'une plainte dans 80 % des cas	96,5 %
Lettres de plainte des consommateurs	Envoyer une **lettre de suivi** aux consommateurs dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la réponse du détenteur d'un permis dans 80 % des cas	94,0 %
Lettres de demande de renseignements des consommateurs	Envoyer une **réponse ou un accusé de réception** dans les deux jours ouvrables suivant la demande dans 80 % des cas	96,6 %

NOTRE RENDEMENT

TABLEAU DE BORD DE L'ARBITRAGE

La nouveauté de cette année est le tableau de bord de l'arbitrage, qui donne un aperçu de nos normes de rendement en matière de rapidité des procédures juridictionnelles de la CEO et de l'ensemble des activités juridictionnelles. Ce tableau de bord indique le rendement de la CEO en ce qui concerne les 273 décisions rendues en 2021-2022 relativement aux permis, tarifs d'électricité et de gaz naturel, installations, fusions, acquisitions, fusions et cessions. Le tableau de bord de l'arbitrage est présenté au Comité d'arbitrage du conseil d'administration.

Tableau de bord de l'arbitrage

Résultats pour l'exercice 2021-2022 (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

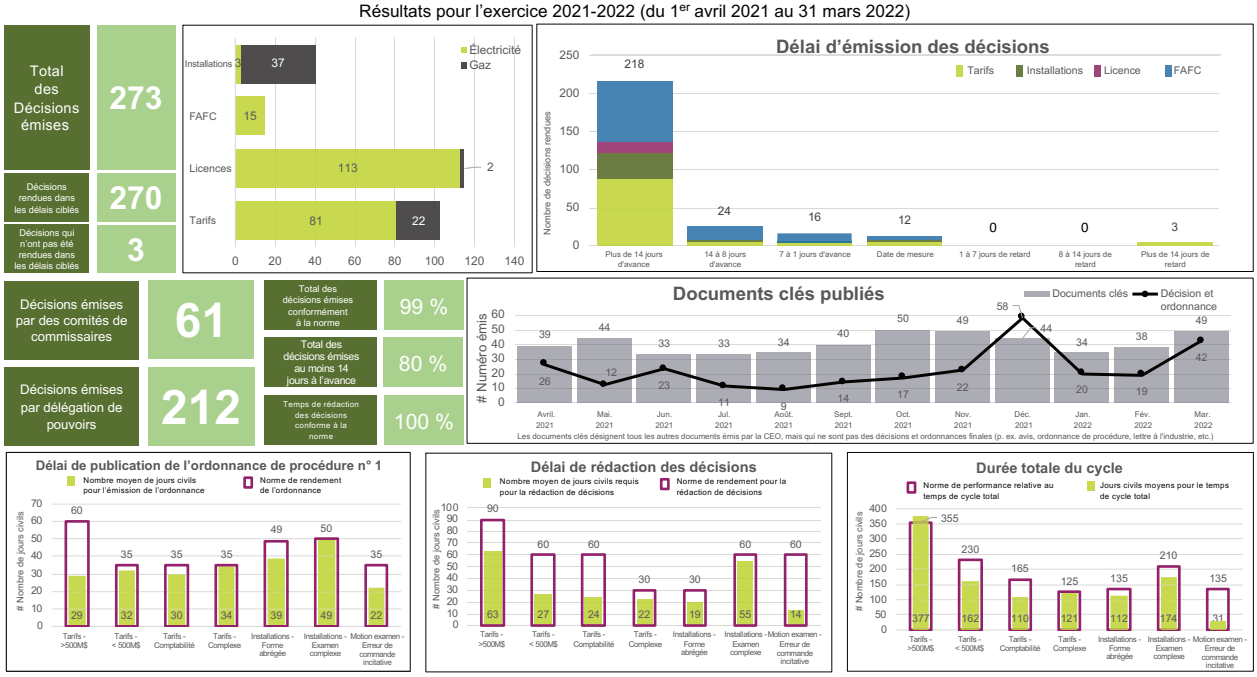

- 80 % des décisions ont été rendues plus de 14 jours avant la date limite prévue.
- 100 % des décisions rendues par les groupes de commissaires ont atteint ou dépassé la norme relative au délai de rédaction des décisions.

NOTRE RENDEMENT

RÉALISATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Outre les réalisations énumérées dans le plan d'activités, les autres réalisations accomplies au cours de la période de référence sont les suivantes :

- Règles de pratique et de procédure modifiées de la CEO
  - Élaboration de l'objectif et du fondement appropriés dans le cas des demandes de révision.
  - Mise à jour de l'orientation pratique sur les dépôts confidentiels.

- Création du Comité de modernisation du processus juridictionnel (CMPJ).
  - Pour fournir des conseils précoces à la haute direction et au commissaire en chef, et pour offrir une tribune en vue de discussions approfondies avec les intervenants du secteur en ce qui concerne des questions liées au processus juridictionnel et à la politique connexe.

- Adoption d'une stratégie axée sur l'utilisation du numérique d'abord
  - Présentation du site web amélioré de la CEO
    - Notre site web externe est aligné sur notre mandat de modernisation et fait progresser notre objectif d'être un organisme de réglementation du premier quartile.
  - Élaboration d'une carte en ligne des zones de services publics
    - La carte interactive en ligne permet à l'industrie et aux consommateurs de trouver facilement des renseignements sur les zones de services publics de gaz naturel et d'électricité en Ontario.
  - Grâce à des outils de collaboration améliorés comme Microsoft Teams, la CEO a éliminé son ancien système téléphonique. Les téléphones de bureau n'existent plus à la CEO et il en résulte une économie résiduelle sur les lignes téléphoniques en plus de permettre au personnel d'être joint dans un environnement hybride par un seul canal, leur ordinateur.

- Publication du **Manuel des installations de gaz naturel** qui regroupe en un seul document pratique toutes les exigences et attentes en matière de dépôt pour tous les types de demandes d'installations.

- On a créé un comité des finances et des risques du conseil d'administration et un groupe de travail sur l'innovation limité dans le temps pour examiner l'innovation et les perturbations dans le secteur de l'énergie et la façon dont la CEO devrait se préparer à y remédier.

- Amélioration de l'analyse comparative axée sur les activités et les programmes en améliorant le calcul des coûts unitaires pour certains programmes de distribution d'électricité.

NOTRE RENDEMENT

- Examen et consolidation des pouvoirs délégués aux employés de la CEO en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.
  - La refonte des délégations sur le site Web de la CEO a permis d'établir un nouveau niveau de transparence en matière de délégation de pouvoirs.

- Une sensibilisation réussie des intervenants, notamment grâce aux mesures suivantes :
  - Lancement de l'initiative *S'engager avec nous* – cette plateforme numérique réunit en un seul endroit tous les projets de consultation de la CEO.
  - Organisation de trois séances sur *Changement d'énergie [X]* – cette tribune permet de tirer parti des conseils, des commentaires et de la rétroaction des leaders du secteur de l'énergie.
  - Adhésion à *Mission from MaRS* pour explorer la conception, la mise à l'essai et le déploiement de solutions d'énergie transactive en Ontario.
  - Lancement du deuxième sondage annuel d'Ipsos mené auprès des intervenants, qui a révélé une augmentation de 12 % du taux de satisfaction des intervenants et des gains notables dans presque toutes les catégories.
  - Tenue de la première audience virtuelle en direct de la CEO via YouTube.
  - Organisation de la première *Journée sur les politiques* : près d'une centaine de participants représentant 85 intervenants (organisations/institutions/entreprises).

RENDEMENT FINANCIER

LE TABLEAU SUIVANT DONNE UN APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO PAR CATÉGORIE DE COÛTS.

A. Les coûts dont il est question à l'article 26 sont le total des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations pour l'exercice financier, y compris l'ajustement de la réserve de fonctionnement (le cas échéant), moins les autres sources de financement (principalement les droits de licence selon l'article 12.1) et à l'exclusion des coûts recouvrés en vertu de l'article 30, de l'article 79.2 ou de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et des recettes liées aux pénalités administratives. Les coûts de la section 26 sont sous-utilisés de l'ordre de 1,2 million de dollars par rapport au budget approuvé de 43,2 millions de dollars. Cette sous-utilisation par rapport au budget prévu est principalement le résultat d'une réduction des dépenses afférentes aux projets, ainsi que des économies réalisées en ce qui concerne la formation et les déplacements en raison de la pandémie de COVID-19.

B. Les coûts dont il est question à l'article 30 sont les coûts du processus réglementaire encourus en relation avec des procédures et des processus de consultation spécifiques. Les coûts de la section 30 sont sous-utilisés de l'ordre de 2,8 millions de dollars par rapport au budget approuvé de 5,1 millions de dollars. La majorité des cas de sous-utilisation sont liés à la diminution du travail des consultants pour les demandes de tarification, notamment les analyses comparatives et les facilitateurs; à la diminution des coûts du projet de plan d'évaluation, de mesure et de vérification de la gestion axée sur la demande; et à la diminution des frais de sténographie judiciaire en raison de la diminution du nombre de procédures ayant fait l'objet d'une audience au cours de la dernière année.

C. L'actif net de 1,6 million de dollars affecté à l'interne représente les revenus provenant des pénalités administratives imposées à des participants individuels en vertu de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les recettes provenant des pénalités administratives sont affectées en interne au soutien des activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et à d'autres activités d'intérêt public; il en va de même pour ce qui est des revenus en intérêts connexes.

En réponse à la pandémie de COVID-19, la CEO a décidé que, pour l'année écoulée, il était dans l'intérêt public d'utiliser 2 millions de dollars du fonds des pénalités administratives pour aider les consommateurs qui en ont le plus besoin. Un total de 2 millions de dollars a été crédité aux factures d'évaluation des coûts des distributeurs, dans l'espoir que les services publics complètent leur budget d'aide financière d'urgence dans le cadre du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité pour 2021.

RAPPORT SUR LES COÛTS RÉGLEMENTAIRES

LA CEO PRÉSENTE UN RAPPORT ANNUEL SUR LES COÛTS ASSOCIÉS À LA SURVEILLANCE DES SECTEURS DU GAZ NATUREL ET DE L'ÉLECTRICITÉ EN ONTARIO.

LES DEUX MESURES SUIVANTES SONT IDENTIFIÉES :

1. La moyenne mobile sur trois ans des dépenses de fonctionnement par client selon l'utilisation finale.
2. La variation en pourcentage de la moyenne mobile sur trois ans en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.

Le tableau suivant indique les moyennes mobiles sur trois ans pour chacune de ces mesures liées aux coûts réglementaires :

	CEO					
	2021-2022		**2020-2021**		**2019-2020**	
Clients – électricité (a)	5 356 126		5 312 746		5 283 698	
Clients – gaz naturel (a)	3 813 986		3 740 847		3 717 399	
Mesure n° 1 : Dépenses de fonctionnement par client ($/année/client)	**5,03**	**$**	**4,86**	**$**	**5,11**	**$**
Moyenne mobile sur 3 ans	5,00	$	5,04	$	5,07	$
Dépenses de fonctionnement (b)	46 089 575	$	44 016 544	$	45 958 237	$
Mesure n° 2 : Variation en pourcentage des dépenses de fonctionnement	**4,71 %**		**-4,22 %**		**0,21 %**	
Mesures de la moyenne mobile sur 3 ans	0,23 %		0,20 %		0,27 %	

Remarques :

a) Source : Renseignements fournis à la CEO en vertu des exigences en matière de rapports et de tenue de dossiers (RRR), le 16 mai 2022, pour l'année se terminant le 31 décembre 2021. Ces renseignements incluent des données provisoires puisque certaines des entités sont en train de soumettre ou de réviser leurs données annuelles RRR.

b) Source : États financiers de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Le montant utilisé est le total des dépenses tel que rapporté dans l'État des opérations et de l'actif net. Les dépenses totales comprennent les coûts de la CEO recouvrables en vertu des articles 30 et 79.2 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, soit 2 346 370 $ en 2022, 2 245 334 $ en 2021 et 4 355 053 $ en 2020.

RAPPORT SUR LES COÛTS RÉGLEMENTAIRES

Commentaire :

Mesure n° 1 : Dépenses de fonctionnement par client

Les dépenses de fonctionnement annuelles de la CEO par client pour 2021-2022 étaient de 5,03 $, soit une augmentation de 0,17 $, en raison d'une augmentation des dépenses de fonctionnement de la CEO de l'ordre de 4,71 %, qui a été légèrement compensée par une augmentation de 2,0 % des clients du secteur du gaz naturel et une augmentation de 0,8 % des clients du secteur de l'électricité.

Mesure n° 2 : Variation en pourcentage des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la CEO ont augmenté de 4,71 % en 2021-2022. Cette augmentation est due à l'inflation annuelle, à la diminution du nombre de postes vacants, ce qui reflète la détermination de la CEO pour ce qui est d'utiliser toutes les ressources disponibles, ainsi qu'à l'augmentation de la formation offerte pour s'assurer que les commissaires et le personnel possèdent les capacités et compétences nécessaires pour contribuer à la modernisation de la CEO. (Voir l'État des opérations et de l'actif net dans les états financiers de la CEO).

ADJUDICATION DES FRAIS

- L'article 30 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* stipule que la CEO « …peut ordonner à une personne de payer tout ou partie des frais engagés par une autre personne relativement à sa participation à une instance devant elle, à une procédure relative aux avis et aux observations visée à l'article 45 ou 70.2 ou à toute autre consultation que la Commission entreprend. » Cela peut inclure les coûts de la CEO et des intervenants.
- Les coûts de la CEO représentent les dépenses engagées par la CEO dans le cadre de procédures ou de processus de consultation spécifiques (par exemple, les services de consultation et les comptes rendus d'audience) et sont indiqués dans les états financiers de la CEO. Les entités réglementées sont tenues de payer ces frais à la CEO pour des procédures et des processus de consultation spécifiques.
- Les coûts des intervenants représentent les dépenses que les entités réglementées sont tenues de payer aux parties intéressées dans le cas des procédures et aux intervenants dans le cas des processus de consultation. L'admissibilité et l'attribution des frais des intervenants sont régies par l'instruction de la CEO relativement à l'adjudication des frais. Ces coûts n'apparaissent pas dans les états financiers de la CEO.

Le tableau suivant fait état de l'adjudication des frais pour l'exercice 2021-2022 :

Adjudication totale de frais pour 2021-2022	**2021-2022**
Coûts de la CEO recouvrables en vertu de l'article 30	
– Procédures relatives au gaz naturel	1 166 496 $
– Procédures relatives à l'électricité	1 179 874 $
Total des coûts de la CEO en vertu de l'article 30	**2 346 370 $**
Coûts des intervenants recouvrés par le biais d'attributions des frais au titre de l'article 30 pour les processus de consultation lancés par la CEO	
– Procédures relatives au gaz naturel	167 505 $
– Procédures relatives à l'électricité	757 973 $
Coûts des parties intéressées recouvrés par le biais d'attributions des frais au titre de l'article 30 pour les procédures engagées par les demandeurs	
– Procédures relatives au gaz naturel	1 382 391 $
– Procédures relatives à l'électricité	2 109 234 $
Total des coûts des intervenants et des parties intéressées	**4 417 103 $**
Adjudication totale de frais pour 2021-2022	**6 763 473 $**

RISQUES ET GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

L'identification, l'évaluation et l'atténuation efficaces des risques aident la CEO à s'acquitter efficacement de son mandat général. Ce faisant, la CEO est mieux à même de transformer les conséquences négatives du risque en possibilités uniques qui contribuent à l'atteinte de nos buts stratégiques et de nos objectifs opérationnels.

La CEO utilise la gestion des risques d'entreprise (GRE) pour bien comprendre les risques qui menacent l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels et, par ricochet, la réalisation de son mandat global, et pour se préparer à faire face à ces risques. Cela inclut l'utilisation d'un registre des risques d'entreprise qui décrit les risques « de haut niveau » et assure un suivi du travail en cours pour les atténuer. La GRE complète l'analyse et le traitement continus des risques qui ont lieu dans le cadre des systèmes de gestion normaux.

Qu'ils soient stratégiques ou opérationnels, tous les risques pour la CEO sont surveillés et gérés au moyen de plans d'atténuation. Bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, voici quelques-uns des risques qui ont eu le plus grand potentiel d'impact sur les résultats de la CEO au cours du dernier exercice.

- **COVID-19 :** Tout au long de l'exercice 2021-2022, l'environnement opérationnel de la CEO a continué à être influencé par ce qui est devenu la deuxième année de la pandémie de COVID-19 (la pandémie). Bien que la CEO n'ait eu qu'une capacité minimale d'influencer les impacts macroéconomiques et sociétaux provoqués par la pandémie, un travail important a été accompli pour gérer notre environnement de risques à l'appui d'un programme de modernisation ambitieux.

- **Cybersécurité :** La posture de cybersécurité de la CEO est demeurée stable, renforcée par les améliorations apportées au programme tout au long de l'année, notamment la réalisation d'un audit de cybersécurité et l'exécution d'exercices axés sur la réponse aux cyberincidents.

- **Effectif :** Il existe un risque que la CEO ne dispose pas des ressources humaines (personnel et commissaires) nécessaires pour remplir son mandat et répondre aux besoins futurs de l'organisation. Par conséquent, la CEO a entrepris un travail important pour améliorer les capacités de l'effectif existant par le biais de programmes de formation d'entreprise et d'apprentissage dirigé par le personnel, en augmentant les aptitudes et les compétences, en facilitant l'échange et le partage des connaissances et en établissant des mécanismes pour une planification efficace de la relève. De nouvelles idées et approches ont été introduites, élargissant le bassin de talents pour attirer des candidats diversifiés grâce à l'expansion de notre programme pour étudiants. Il convient de noter que la CEO accorde la priorité au renforcement des capacités en matière de diversité, d'équité et d'inclusion avec la mise en place d'un conseil DEI dirigé par le personnel pour mener des initiatives.

RISQUES ET GESTION DES RISQUES

- **Mobilisation des intervenants :** Le maintien des restrictions liées à la pandémie imposées tout au long de l'exercice 2021-2022 a fait en sorte que le personnel de la CEO n'a pas été en mesure d'exercer ses fonctions en personne. Nous avons donc déployé, conformément à notre solide stratégie Le numérique d'abord, une stratégie virtuelle tout au long de cette période, ce qui a facilité la mobilisation en ligne des intervenants. Diverses activités ont été organisées à cet égard, notamment des réunions du Comité de modernisation de l'arbitrage (CMA), notre première audience virtuelle en direct de la CEO sur YouTube, la Journée sur les politiques, Changement d'énergie [X] et d'autres tribunes pour les intervenants. Au cours du dernier trimestre, alors que les restrictions commençaient à s'assouplir, la CEO a lentement commencé à assister aux événements du secteur. À l'avenir, le processus de mobilisation comportera des activités virtuelles et en personne, en tenant compte de ce qui est le plus logique pour nos intervenants situés dans toute la province, et nous continuerons de tirer parti de l'efficacité des plateformes en ligne pour promouvoir une vaste participation dans toute la province.

- **Continuité des opérations :** Forcée d'ajuster ses opérations dès le début de la pandémie, la CEO a continué de tenir des audiences virtuelles et des séances virtuelles de mobilisation des intervenants tout au long de 2021-2022, un modèle qui s'est avéré très réussi et bien accueilli par les intervenants. La CEO a ainsi pu poursuivre efficacement son travail avec un minimum de perturbations opérationnelles. Par ailleurs, la CEO a pris des mesures importantes tout au long de la pandémie pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être du personnel. À mesure que la nature de la pandémie évoluait et que les restrictions commençaient à s'atténuer, l'organisation a entamé sa transition, désormais réussie, vers une structure de travail hybride.

RISQUES ET GESTION DES RISQUES

ÉVOLUTION DE NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

La CEO a continué à renforcer ses capacités et son aptitude à gérer efficacement les risques au cours de l'exercice 2021-2022.

Structure de gouvernance de la CEO

Une structure de gouvernance efficace, comprenant des règles et des responsabilités appropriées associées à la surveillance des risques, est un aspect fondamental de la gestion moderne des risques. La structure de gouvernance de la CEO a continué d'évoluer dans le cadre de son processus de modernisation. Au cours de l'exercice 2021-2022, le conseil d'administration a établi :

1. **Comité des finances et des risques :** Aide le conseil d'administration à superviser la gestion des risques et les affaires financières, y compris les rapports, la divulgation, la conformité, la gestion des risques d'entreprise et la vérification interne à la CEO. Ce comité assure une surveillance pour garantir que la direction agit avec une prudence commerciale raisonnable.

2. **Groupe de travail sur l'innovation :** Conseille les membres du conseil d'administration et, le cas échéant, le gouvernement de l'Ontario, en ce qui concerne :
    - Les tendances dans le secteur de l'énergie en termes de technologies perturbatrices et d'implications
    - Les options qui s'offrent à un organisme de réglementation moderne et de premier plan tel que la CEO pour faire face à de telles circonstances

    Le mandat de ce groupe de travail est limité dans le temps (maximum de 18 mois), et il sera essentiel pour soutenir les efforts de la CEO en vue de remplir son mandat d'innovation et d'atteindre son objectif de devenir un organisme de réglementation du premier quartile.

RISQUES ET GESTION DES RISQUES

Cybersécurité

En 2021-2022, divers facteurs, notamment le télétravail, la volatilité économique et l'activité géopolitique en Europe de l'Est, ont entraîné une augmentation des cybermenaces. La position de la CEO en matière de cybersécurité est restée stable, renforcée par les améliorations apportées au programme tout au long de l'année, notamment la réalisation d'un audit de cybersécurité, la formation des employés et l'exécution d'exercices axés sur la réponse aux cyberincidents.

En tant qu'organisation utilisant les technologies de l'information, la CEO est confrontée au risque de cyberattaque découlant de menaces qui continuent d'évoluer et de se perfectionner. La cybersécurité est un facteur essentiel dans tout ce que nous faisons, surtout si l'on considère l'utilisation croissante de la technologie en raison de l'innovation et de la modernisation en cours. Alors que la CEO continue de mettre en œuvre sa stratégie Le numérique d'abord, le programme de cybersécurité de la CEO continue d'améliorer les contrôles que nous avons mis en place pour nous préparer, nous défendre, faire face aux cyberincidents et se remettre de ceux-ci. Nous évaluons continuellement les risques de cybersécurité – en tenant compte de l'évolution de nos activités et de l'environnement externe – et nous ajustons nos contrôles pour assurer la sécurité de l'environnement de la CEO et la conformité à la directive provinciale sur la sécurité informatique.

Audit interne

La CEO continue d'encourager une fonction de vérification interne active pour fournir une assurance et des conseils indépendants et objectifs. L'audit interne poursuit son interaction positive avec la direction de la CEO et entretient une solide relation de travail avec le conseil d'administration.

Amélioration de la gestion des risques d'entreprise

Alors que la CEO poursuit son chemin vers la modernisation, il existe une possibilité de tirer une valeur accrue de la GRE. Avec une nouvelle structure de gouvernance maintenant en place, les améliorations apportées à notre approche de la GRE permettront à la CEO de mieux gérer les risques qui pourraient influencer l'atteinte de nos buts stratégiques, de nos objectifs opérationnels et, par ricochet, la réalisation de notre mandat.

En collaboration avec le comité des finances et des risques, par le biais d'un atelier sur les risques et avec les conseils du bureau du directeur général de la gestion des risques du gouvernement de l'Ontario, la CEO a établi une voie vers la GRE, aboutissant à un plan qui met l'accent sur la conformité à la directive de la province en matière de gestion des risques d'entreprise et l'intégration des pratiques de pointe dans le système de gestion plus large de la CEO. L'exécution de ce plan se poursuivra tout au long de la période 2022-2023, avec le travail sur la structure de gouvernance des risques et les améliorations du cadre de gestion des risques de la CEO actuellement en cours.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de l'exactitude des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers implique nécessairement le jugement et les hypothèses les plus probables de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période en cours ne peuvent être déterminées avec certitude qu'à la prochaine période.

La Commission de l'énergie de l'Ontario dispose de systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun et que ses actifs et ses passifs sont adéquatement comptabilisés et protégés.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, ils ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.

Ian Malpass
Vice-président, finances et technologies de l'information
23 juin 2022

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CEO au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CEO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CEO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CEO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CEO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

Box 105, 15th floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CEO;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CEO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CEO à cesser son exploitation;

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2022

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EN DATE DU 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse (note 9)	13 988 685 $	19 982 692 $
Comptes débiteurs (note 9)	1 595 740	991 565
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués (note 9)	1 318 974	1 465 030
Dépôts et charges payées d'avance	455 367	478 956
Total de l'actif à court terme	17 358 766	22 918 243
Actif à long terme :		
Immobilisations (note 5)	4 265 312	3 829 693
Total de l'actif à long terme	4 265 312	3 829 693
TOTAL DE L'ACTIF	**21 624 078 $**	**26 747 936 $**
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	1 180 266 $	3 649 635 $
Comptes créditeurs et charges à payer	7 551 730	7 314 750
Total du passif à court terme	8 731 996	10 964 385
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	4 265 312	3 829 693
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	53 936	130 420
Total du passif à long terme	4 319 248	3 960 113
TOTAL DU PASSIF	**13 051 244 $**	**14 924 498 $**
Réserve de fonctionnement (note 4)	7 014 000 $	8 514 000 $
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	1 558 834	3 309 438
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	**21 624 078 $**	**26 747 936 $**

Engagements et éventualités (note 8 et 11)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Richard Dicerni
Président du conseil d'administration de la CEO

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022		2021	
REVENUS				
Recouvrement des coûts :				
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	41 937 888	$	40 313 129	$
Coûts liés au processus réglementaire	2 346 370		2 245 334	
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	1 145 817		915 183	
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	45 430 075	$	43 473 646	$
Autres revenus :				
Frais de permis	427 600	$	422 500	$
Pénalités administratives et intérêts (note 7)	249 396		282 421	
Revenus divers	136 665		15 277	
Revenus d'intérêt (note 9)	95 235		105 121	
Total des autres revenus	908 896		825 319	
TOTAL DES REVENUS	**46 338 971**	**$**	**44 298 965**	**$**
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	34 792 615	$	33 481 049	$
Biens-fonds	3 557 007		3 458 589	
Experts-conseils et professionnels	3 549 290		3 498 383	
Technologies de l'information	1 237 315		1 180 020	
Publications, médias et publicité	991 736		1 045 379	
Réunions, formations et déplacements	467 118		151 784	
Bureaux et administration	348 677		286 157	
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1 145 817		915 183	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**46 089 575**	**$**	**44 016 544**	**$**
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES ADD DE FONCTIONNMENT	**249 396**	**$**	**282 421**	**$**
Financement du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (note 7)	(2 000 000)		-	
(DÉFICIT)/EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**(1 750 604)**	**$**	**282 421**	**$**
Actif net, au début de la période	3 309 438		3,027,017	
ACTIF NET, à la fin de la période (note 7)	**1 558 834**	**$**	**3 309 438**	**$**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Évaluation comptabilisée	39 549 955 $	41 238 496 $
Coûts liés au processus réglementaire	2 346 370	2 245 334
Autres revenus	908 896	825 319
Charges	(46 089 575)	(44 016 544)
Financement du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité	(2 000 000)	-
	(5 284 354)	292 605
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1 145 817	915 183
	1 145 817	915 183
Variations du fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	(604 175)	(437 355)
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	146 056	1 047 228
Dépôts et charges payées d'avance	23 589	146 581
Comptes créditeurs et charges à payer	236 980	668 151
Passif au titre du régime de retraite	(76 484)	10 417
	(274 034)	1 435 022
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	**(4 412 571) $**	**2 642 810 $**
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens immobilisés	(1 581 436) $	(1 558 354) $
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	**(1 581 436) $**	**(1 558 354) $**
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(5 994 007) $	1 084 456 $
Encaisse, au début de la période	19 982 692	18 898 236
Encaisse, à la fin de la période	**13 988 685 $**	**19 982 692 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

1. NATURE DE LA COMMISSION

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario et elle fournit un processus décisionnel indépendant en matière d'arbitrage. La CEO traite en outre des questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie et le ministre du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO est une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la CEO bénéficie d'une exemption d'impôts fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes de la préparation des états financiers

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif. La CEO a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à 4270, qui reflètent les principales conventions comptables.

b) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2022 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la CEO comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi sur la CEO* qui sont liés aux charges de la CEO est constaté à titre de revenus dans la mesure où les charges totales dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30 et article 79.2), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Lorsque les revenus évalués dépassent les coûts réels durant l'exercice en cours, ils sont reportés, reconnus dans l'exercice suivant et considérés comme un rapprochement (note 3b).

- Les coûts liés au processus de réglementation (articles 30 et 79.2 de la *Loi sur la CEO*) sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.
    - Les coûts de l'article 30 représentent les coûts liés au processus de réglementation encourus relativement à des instances et à des processus de consultation particuliers. Ils sont récupérés des entités réglementées par le truchement des décisions en matière d'adjudication des frais que prend la CEO relativement à ces instances et à ces processus. Certaines instances et certains processus de consultation s'étendent sur plusieurs exercices. La CEO finance de telles instances et consultations grâce à sa réserve de fonctionnement jusqu'à ce que les coûts soient récupérés en vertu de l'article 30 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.
    - Les coûts de l'article 79.2 sont les coûts liés au processus de réglementation reliés à l'administration du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE). L'article 79.2, ainsi que le *Règlement de l'Ontario 14/18*, en vertu de la *Loi sur la CEO*, permet à la CEO de récupérer les coûts d'administration du POAFE auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants individuels au marché aux termes de l'article 112.5 de la *Loi sur la CEO* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission accepte une promesse de conformité volontaire ou émet une ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que cette ordonnance ne fasse pas l'objet d'un appel et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance fait l'objet d'un appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements en vertu des articles 26, 30 et 79.2 de la *Loi sur la CEO*, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.
- Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou recevables si la somme devant être perçue peut être raisonnablement estimée et que la perception est raisonnablement assurée.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 à 10 ans
Logiciels afférents	3 ou 5 ans
Équipement informatique	3 ou 5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	reste de la durée du contrat de location

d) Instruments financiers

Les instruments financiers de la CEO sont l'argent en espèces, les comptes débiteurs, les coûts du processus de réglementation à être évalués, les comptes créditeurs et les charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur à la comptabilisation initiale et ensuite évalués au coût amorti. Tous les actifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation. En cas de dépréciation des actifs financiers, les pertes sont comptabilisées dans l'état des résultats et de l'actif net.

e) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les éléments nécessitant l'utilisation d'estimations importantes comprennent le passif au titre des régimes de retraite, les comptes créditeurs et les charges à payer, et la durée de vie utile des immobilisations. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la CEO participent au Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de ce régime de retraite, détermine la contribution annuelle de la CEO au régime. Comme la CEO n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la CEO étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière du régime de retraite incombe au promoteur. Les charges de la CEO sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La CEO gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La CEO constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

3. ÉVALUATIONS DE L'INDUSTRIE

Durant l'exercice 2022, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice 2022 en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

a) Recouvrement des coûts généraux

	2022		2021	
Salaires et avantages sociaux	34 792 615	$	33 481 049	$
Biens-fonds	3 557 007		3 458 589	
Experts-conseils et professionnels	3 549 290		3 498 383	
Technologies de l'information	1 237 315		1 180 020	
Publications, médias et publicité	991 736		1 045 379	
Réunions, formations et déplacements	467 118		151 784	
Bureaux et administration	348 677		286 157	
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1 145 817		915 183	
Total des dépenses d'exploitation	46 089 575		44 016 544	
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus excluant les pénalités administratives et les intérêts	(4 151 687)		(3 703 415)	
Recouvrement des coûts généraux	**41 937 888**	**$**	**40 313 129**	**$**

b) Revenus reportés actuels (rapprochement)

	2022		2021	
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	41 937 888	$	40 313 129	$
Dépenses en immobilisations payées par la CEO	1 581 436		1 558 354	
Rajustement de la réserve de fonctionnement (note 4)	(1 500 000)		-	
Évaluation totale (réelle)	42 019 324		41 871 483	
Évaluation totale (budget)	43 199 590		45 521 118	
Revenus reportés actuels (rapprochement)	**1 180 266**	**$**	**3 649 635**	**$**

c) Report des revenus liés aux immobilisations

Les dépenses d'immobilisations sont incluses dans l'évaluation des coûts de l'exercice au cours duquel les immobilisations ont été acquises et reportées dans les revenus sur la même base que celle des immobilisations sous-jacentes. Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'immobilisations facturées à l'avance qui seront constatées dans les revenus dans les prochains exercices :

	2022		2021	
Report des revenus liés aux immobilisations, début de l'exercice	3 829 693	$	3 186 522	$
Plus : dépenses d'immobilisations incluses dans l'évaluation des coûts	1 581 436		1 558 354	
Moins : amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	(1 145 817)		(915 183)	
Report des revenus liés aux immobilisations, fin de l'exercice	**4 265 312**	**$**	**3 829 693**	**$**

4. RÉSERVE DE FONCTIONNEMENT

En tant qu'entité autofinancée, la CEO maintient une réserve de fonctionnement approuvée par le conseil d'administration qui peut être rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la CEO en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

La réserve de fonctionnement à la fin de l'exercice représente 16 % (2021 – 19 %) du budget annuel. Le conseil d'administration a approuvé la réduction de sa réserve de fonctionnement à 8 % (environ 3 500 000 $) d'ici l'exercice 2024.

	2022		2021	
Réserve de fonctionnement : début de l'exercice	8 514 000	$	8 514 000	$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	(1 500 000)		-	
Réserve de fonctionnement : fin de l'exercice	**7 014 000**	**$**	**8 514 000**	**$**

La CEO n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

5. IMMOBILISATIONS

	Coût		*Amortissement cumulé*		*Valeur comptable nette **2022***		*Valeur comptable nette 2021*	
Mobilier et équipement de bureau	2 555 166	$	2 438 243	$	116 923	$	103 108	$
Équipement informatique	3 482 322		2 916 461		565 861		609 104	
Logiciels afférents	10 889 096		7 520 266		3 368 830		2 812 886	
Équipement audiovisuel	255 709		193 633		62 076		111 841	
Améliorations locatives payées par la CEO	1 824 197		1 672 575		151 622		192 754	
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400		3 540 400		-		-	
TOTAL	**22 546 890**	**$**	**18 281 578**	**$**	**4 265 312**	**$**	**3 829 693**	**$**

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) La contribution de la CEO au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2022 était de 2 219 837 $ (2 110 949 $ en 2021) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) La CEO dispose d'un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission. Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2022 comprenaient un taux d'actualisation de 2,75 % (1,75 % en 2021). La CEO effectue une évaluation actuarielle annuelle aux fins de la comptabilité à la fin de l'exercice. La charge de retraite de la CEO, comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux de l'état des résultats et de l'actif net, est indiquée ci-dessous :

Éléments du coût périodique net du régime de retraite	**2022**		2021	
Coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	-	$	-	$
Coûts des intérêts	2 133		2 214	
(Gain)/perte actuarielle	(61 558)		26 799	
Coût périodique net du régime de retraite comptabilisé	**(59 425)**	**$**	**29 013**	**$**

L'obligation totale au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations inclus dans l'état de la situation financière sont les suivants :

Variation de l'obligation des titres des prestations constituées	**2022**		2021	
Obligation des titres des prestations constituées au début de l'exercice	130 420	$	120 003	$
Coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	-		-	
Coûts des intérêts	2 133		2 214	
Avantages sociaux payés	(17 059)		(18 596)	
(Gain)/perte actuarielle	(61 558)		26 799	
Obligation des titres des prestations constituées à la fin de l'exercice	**53 936**	**$**	**130 420**	**$**

c) La CEO n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension et après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. ACTIF NET AFFECTÉ AUX FINS INTERNES

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2022 les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi sur la CEO*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives et tout revenu d'intérêt connexe sont restreints à l'interne afin de soutenir les activités concernant l'éducation des consommateurs, la sensibilisation et les autres activités d'intérêt public.

Au cours de l'exercice 2022, en réponse à la pandémie de COVID-19 qui sévit, la CEO a utilisé une partie de l'actif net affecté aux fins internes en vue d'une initiative dans l'intérêt public. La CEO a fourni 2 000 000 $ en fonds aux sociétés de distribution locales pour qu'ils soient utilisés dans le cadre du Programme d'aide aux impayés d'énergie (AIE).

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

	2022		2021	
Solde au début de l'exercice	3 309 438 $	$	3 027 017	$
Pénalités administratives imposées durant l'exercice	235 200		263 500	
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	14 196		18 921	
Fonds pour le Programme d'aide aux impayés d'énergie	(2 000 000)		-	
Solde à la fin de l'exercice	**1 558 834 $**	**$**	**3 309 438**	**$**

8. ENGAGEMENTS DANS LES CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION ET INCITATIF DE LOCATION REPORTÉ

L'engagement dans le contrat de location-exploitation actuel des espaces de bureau de la CEO prend fin le 31 décembre 2024. Les paiements minimaux de base regroupés sont les suivants :

2023	1 721 556	$
2024	1 868 158	
2025 – 9 mois	1 483 582	
Total	**5 073 296**	**$**

La CEO s'est engagée à payer sa part proportionnelle des impôts fonciers et des charges d'exploitation pour les biens-fonds, part qui s'est élevée à 1 771 352 $ au cours de l'exercice 2022 (1 865 731 $ en 2021).

9. INSTRUMENT FINANCIER ET GESTION DES RISQUES

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la CEO ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen du solde de trésorerie était de 0,62 % (0,60 % en 2021).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait des répercussions de 44 583 $ (51 750 $ en 2021) sur les excédents d'exploitation de la CEO.

Risques liés aux devises :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risques liés au crédit :

Comptes débiteurs

La CEO a une exposition minimale aux risques liés au crédit en ce qui concerne les comptes débiteurs en raison des taux de recouvrement historiquement élevés. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

31 mars 2022	*Actuels*	*Plus de 30 jours*	*Plus de 60 jours*	*Plus de 90 jours*	*Total*
Coûts liés au processus de réglementation	675 040 $	37 310 $	62 703 $	-	775 053 $
Recouvrement des coûts généraux	7 545	-	3 826	800 $	12 171
Recouvrement de la TVH	797 658	-	-	-	797 658
Intérêts courus à recevoir	10 858	-	-	-	10 858
Total	**1 491 101 $**	**37 310 $**	**66 529 $**	**800 $**	**1 595 740 $**

31 mars 2021	*Actuels*	*Plus de 30 jours*	*Plus de 60 jours*	*Plus de 90 jours*	*Total*
Coûts liés au processus de réglementation	418 110 $	127 570 $	1 726 $	395 $	547 801 $
Recouvrement des coûts généraux	1 610	-	-	8 000	9 610
Pénalité administrative	12 000	-	-	-	12 000
Recouvrement de la TVH	419 126	-	-	-	419 126
Intérêts courus à recevoir	11 423	-	-	-	11 423
Provision pour créances douteuses	-	-	-	(8 395)	(8 395)
Total	**862 269 $**	**127 570 $**	**1 726 $**	**- $**	**991 565 $**

Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués

En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation de 1 318 974 $ (1 465 030 $ en 2021) devant être évalués sont également peu exposés à des risques liés au crédit. La somme de 595 924 $ (334 556 $ en 2021) devant être perçue auprès des entités apparentées est comprise dans ces coûts.

Les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués sont des coûts engagés par la CEO qui seront facturés dans un exercice futur, après le 31 mars 2022.

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la CEO a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme. Depuis le 31 mars 2022, la CEO a une encaisse de 13 988 685 $ (19 982 692 $ en 2021) pour régler le passif à court terme de 8 731 996 $ (10 964 385 $ en 2021).

10. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle de la CEO. Toutes les opérations entre entités apparentées ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par l'entité apparentée.

En vertu de la *Loi sur la CEO*, la CEO recouvre ses coûts auprès de diverses entités réglementées, qui comprennent les entités apparentées suivantes :

- La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, Ontario Power Generation, Hydro One et la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont totalisé 12 370 479 $ (11 878 193 $ en 2021) et le montant est inscrit dans le recouvrement des coûts généraux et les coûts liés au processus de réglementation dans l'état des résultats et de l'actif net.

La CEO conclut occasionnellement des ententes de détachement avec le personnel d'autres entités gouvernementales afin de tirer profit de la compréhension des points de vue des autres dans le secteur :

- Le ministère de l'Énergie a recouvré les salaires du personnel détaché, qui s'élevaient à 255 488 $ (130 948 $ en 2021) et le montant est inclus dans les salaires et les avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'actif net.
- La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a recouvré les salaires du personnel détaché, qui s'élevaient à 133 694 $ (0 $ en 2021) et le montant est inclus dans les salaires et les avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'actif net.

De plus, la CEO a conclu des opérations avec d'autres entités apparentées comme suit :

- Sur les 2 000 000 $ en fonds destinés au Programme d'aide aux impayés d'énergie, 289 604 $ ont été versés à Hydro One, une entité apparentée.
- Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs a recouvré les services de communication de données et de stockage des dossiers de 50 132 $ (62 945 $ en 2021) et le montant est inclus dans « Technologies de l'information » et « Bureaux et administration » dans l'état des résultats et de l'actif net.

Les opérations entre entités apparentées relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont consignées à la note 6.

11. ÉVENTUALITÉS

Les éventualités renvoient à de possibles réclamations fondées en droit contre la CEO, dont le résultat final ne peut être prédit avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que le résultat des réclamations contre la CEO ait un effet négatif important sur ses propres résultats financiers et ne croit pas que des provisions pour pertes soient nécessaires pour l'instant. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes destinés aux réclamations faites à la CEO. Tous les règlements seront comptabilisés au moment du règlement.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	RÉMUNÉRATION TOTALE POUR 2021-2022
Richard Dicerni	**Président du conseil d'administration de la CEO** 1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	61 562 $
Carole Malo	16 décembre 2021 – 26 décembre 2023	2 400 $
Curtis G. Allen	12 août 2021 – 12 août 2023	4 700 $
Geoffrey Owen	2 septembre 2021 – 2 septembre 2023	5 400 $
Gerald A. Moncrief	1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	7 000 $
Glenn O'Farrell	1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	6 100 $
Henry John Knubley	1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	7 700 $
Marie C. Oswald	1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	6 500 $
Marika Hare	12 août 2021 – 12 août 2023	4 300 $
Navneet Sekhon	24 février 2022 – 24 février 2024	1 400 $
TOTAL		**107 062 $**

COMMISSAIRES

NOM	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	RÉMUNÉRATION TOTALE POUR 2021-2022
Lynne Anderson	**Commissaire en chef** 1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	222 204 $
Robert Dodds	Temps plein : 10 décembre 2018 – 30 septembre 2022	221 376 $
Emad Elsayed	Temps partiel : 20 juin 2012 – 30 septembre 2022	122 200 $
Allison Duff	Temps plein : 1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	168 571 $
Michael Janigan	Temps plein : 26 avril 2017 – 30 septembre 2022	215 017 $
Pankaj Sardana	Temps plein : 1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	168 271 $
Anthony Zlahtic	Temps plein : 10 décembre 2020 – 30 septembre 2022	166 678 $
David Sword	Temps plein : 17 juin 2021 – 30 septembre 2022	129 449 $
Patrick Moran	Temps plein : 17 juin 2021 – 30 septembre 2022	129 449 $
Cathy Spoel	Temps partiel : 13 octobre 1999 – 30 septembre 2020	3 600 $
Susan Frank	Temps partiel : 3 juin 2015 – 2 juin 2020	46 800 $
TOTAL		**1 593 615 $**

ÉQUIPE DE DIRECTION

NOM	PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	RÉMUNÉRATION TOTALE POUR 2021-2022
Susanna Zagar	**Directrice générale** 1er octobre 2020 – 30 septembre 2022	367 313 $

POUR COMMUNIQUER AVEC LA CEO

Coordonnées pour les consommateurs désirant obtenir des renseignements ou formuler des plaintes :

Courriel : publicinformation@oeb.ca
Région du grand Toronto et extérieur de l'Ontario : 416-314-2455
Sans frais en Ontario : 1-877-632-2727

Coordonnées pour les demandes de renseignements en matière de conformité et de réglementation :

Courriel : industryrelations@oeb.ca
Région du grand Toronto et extérieur de l'Ontario : 416-314-2455
Sans frais en Ontario : 1-877-632-2727

Téléphone

Toronto: 416-481-1967
Sans frais en Amérique du Nord : 1-888-632-6273

Télécopieur : 416-440-7656

Adresse

C.P. 2319
2300, rue Yonge
27e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4

Adresse du site Web

www.oeb.ca/fr

Médias Sociaux

Ontario Energy Board

CommEnergieOnt

Ontario Energy Board

Commission
de l'énergie
de l'Ontario

www.oeb.ca/fr